Trente-sixième Année — N° 158 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 7 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 6 JUIN 1891

LA FORTUNE VIENT EN MANGEANT

(SUITE ET FIN)

Nous voulons, dit M. de Kérohant, que l'on constitue des pensions de retraites aux ouvriers, à tous ceux qui travaillent pour gagner leur vie, pour nourrir leur famille, pour élever leurs enfants, pour assurer, à ceux qui leur sont chers, le bien-être et la sécurité.

Et pour atteindre ce but, M. de Kérohant ne veut pas de l'intervention de l'Etat ; il ne demande rien au patron ; il ne touche pas au salaire de l'ouvrier!...

Voilà qui pique votre curiosité, chers lecteurs, et vous vous demandez sans doute quel peut être cet étonnant mystère.

C'est bien simple. M. de Kérohant propose de développer et de propager les sociétés coopératives de consommation et d'organiser les assurances ouvrières par toute la France, dans les villes comme dans les campagnes, uniquement à l'aide des économies que ces sociétés permettraient aux ouvriers de réaliser. Il est évident que de la sorte le budget de la famille n'en souffrirait pas : on n'achèterait pas un kilogramme de sel ni un mètre d'étoffe de moins; mais on les payerait moins cher et la différence suffirait à constituer des rentes sérieuses pour les vieux jours.

Je me propose d'examiner plus tard divers modes de placements offrant toute sécurité, pour les petites épargnes ; en attendant voici comment procède la société que dirige, à Bordeaux, M. Fabre, et qu'il s'applique à faire rayonner sur tout le pays, en créant des succursales dans les principales villes. Il se borne pour le moment à l'épicerie, aux liqueurs et aux denrées alimentaires.

Après la disette, qui est un fléau et les accapareurs qui touchent quelque peu aux détrousseurs de grand chemin, ce qui élève le plus le prix des produits alimentaires et autres, c'est l'intermédiaire. Par exemple je récolte des pommes que je suis heureux de vendre à 8 fr. le 100 de kilog. à un marchand en gros qui les cède aux détaillants à 10 ou 12 fr.; ceux-ci les débitent à 20 ou 25 centimes le kilog., c'est-à-dire, que les pommes qui rapportent 8 centimes au producteur, coûtent 20 ou 25 centimes au consommateur.

Aussi la tendance actuelle est-elle, du haut en bas de l'échelle, de se passer d'intermédiaires, d'organiser de vastes bazars où l'on vend de tout et où l'on peut se contenter d'un gain modique : c'est une révolution complète qui se produit, un déplacement de la fortune qui tend à devenir collective entre les mains des sociétés ou des syndicats, c'est la disparition à bref délai de la classe des détaillants, et par conséquent d'une bonne partie de la classe moyenne.

Déjà le nombre des faillites se multiplie d'une manière inquiétante dans la petite industrie et le petit commerce. L'intérêt général que l'on porte à la classe ouvrière fait perdre de vue ce danger, car c'en est un, qui menace de ne laisser en présence que la haute aristocratie financière, commerciale et industrielle, et la classe ouvrière. Je constate que jusqu'ici c'est le petit commerce et la petite industrie qui ont fait tous les frais des bénéfices réalisés par les grands magasins et par les sociétés coopératives ; et le courant est tel que je ne vois pas comment on pourra éviter la ruine universelle de toute une classe de gens qui n'est pas moins intéressante que la classe ouvrière elle-même.

Le législateur ferait peut-être bien d'y songer; mais il n'y songera que si les intéressés eux aussi songent enfin à se défendre; s'ils se réunissent, s'ils exposent leur situation, et invitent le gouvernement à s'en occuper. Ils sont nombreux, ils sont influents dans les élections : qu'ils parlent et on les écoutera. S'ils continuent de se taire, c'est pour eux la mort à bref délai. Le temps presse; qu'ils se hâtent.

Revenons à la Société coopérative de Bordeaux.

Elle achète en gros et de première main des marchandises de consommation usuelle, et elle les revend en détail au public.

Les statuts de la société lui interdisent de réaliser sur les marchandises qu'elle vend, un bénéfice de plus de quinze pour cent. Or, à Bordeaux surtout, où arrivent les denrées coloniales, la différence entre le prix d'achat en gros et le prix de détail que paye le public, dépasse en moyenne trente pour cent. L'acheteur paye donc d'abord à la société coopérative, quinze pour cent moins cher que chez les détaillants, et sur les quinze pour cent de bénéfices autorisés par les statuts, il lui revient encore cinq pour cent qu'il ne touche pas, mais qui sont inscrits à son compte et lui rapportent cinq pour cent d'intérêt par an. Dès que la somme inscrite s'élève à 50 francs l'acheteur reçoit une action libérée, remboursable au pair, s'il le désire, et lui donnant droit à cinq pour cent d'intérêt annuel, et à une part proportionnelle dans le surplus des bénéfices.

S'il le préfère, la société verse pour lui les cinquante francs, soit dans la Caisse des retraites pour la vieillesse, créée par l'Etat, soit dans la caisse d'une des grandes Compagnies d'assurances.

Tout cela permet, sans qu'il vous en coûte un sou, ou de s'assurer du pain dans ses vieux jours, ou de ménager une dot à ses enfants, tout cela justifie le titre : la fortune vient en mangeant.

Le moyen est certes ingénieux, et n'a qu'un défaut que je signalais plus haut, c'est de faire payer toutes ces pensions par le petit commerce.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

CONSÉCRATION
DE L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR

CÉRÉMONIE DE LA MATINÉE

Nous avons donné hier la première partie du compte-rendu de la cérémonie du matin; voici la suite :

A huit heures et demie, un grand silence se fait ; c'est le cortège du clergé qui quitte la sacristie : en tête, deux suisses aux couleurs de la nouvelle basilique, culottes jaune grenat, habit noir brodé d'argent sur fond de velours violet. Immédiatement après, le chapitre de la basilique, les chanoines du diocèse de Paris, les curés de toutes les paroisses de la capitale en étole, les chanoines de Poitiers, ceux d'autres diocèses de France.

Viennent ensuite NN. SS. l'archevêque d'Albi et les évêques de Vannes, Nice, Aire, Quimper, Poitiers, Orléans, Nevers, Mgr Toulé, ancien évêque de La Réunion, Brincart, coadjuteur de son Eminence le cardinal Lavigerie pour ses œuvres d'Afrique, un évêque capucin et deux évêques missionnaires

Derrière eux, crosse en main, mitre en tête, tout rayonnant de la joie que lui cause cette journée, S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, qu'accompagnent ses grands vicaires. Un frémissement court dans la foule : tout le monde se prosterne et S. E. traverse les rangs des fidèles, faisant au dessus des fronts inclinés, avec cette majesté qui le caractérise, le signe de la bénédiction.

Le cortège se dirige vers la grande porte qui s'ouvre devant lui : les chants retentissent; c'est la bénédiction des murailles extérieures de l'église à laquelle procède le vénérable prélat.

Dix minutes après, tandis que l'assistance chante les litanies du Sacré-Cœur, Mgr Richard fait de même pour l'intérieur de la basilique; puis tous les prélats et le clergé s'agenouillent devant le maître-autel et rendent grâce.

A ce moment, on apporte sous un dais la première hostie que reçoit l'église; elle est placée dans le tabernacle; tout à l'heure, elle sera fixée dans l'ostensoir et exposée.

Déjà, cette nuit, de nombreux catholiques avaient fait, en prévision de cette cérémonie particulière, une sorte de garde d'honneur. Citons notamment, parmi ces fidèles, soixante industriels de Tourcoing qui, depuis hier soir, n'ont pas quitté la basilique.

A 9 h. 1/2 précises, a lieu l'exposition du Saint-Sacrement.

Mgr Richard revêt les ornements sacerdotaux aux accents de *O Salutaris*, exécuté par les chœurs et l'orchestre et repris en chœur par l'assistance ; il est impossible de maîtriser l'émotion qui vous étreint alors, et que ne fait point cesser la courte et touchante allocution que prononce à ce moment le cardinal-archevêque.

Le successeur de Mgr Guibert rappelle les conditions dans lesquelles la construction de l'église a été résolue; il voit dans l'empressement des souscripteurs une éclatante manifestation des trésors de vérité que possède l'Eglise ; « chacune de ces pierres, dit-il, est un témoignage de la foi de la France en le Sacré-Cœur. »

La cérémonie se continue par une messe basse dite par Mgr Richard et pendant laquelle la maîtrise exécute des chants sacrés.

De nombreux fidèles ont tenu à communier à cette messe : le cardinal et quatre curés de Paris n'ont pas mis moins de trois quarts d'heure à donner la communion.

Les fêtes de la matinée se sont terminées par la lecture d'une lettre adressée par Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Richard, concédant à cette occasion des indulgences et chargeant le prélat de donner sa bénédiction à la foule assemblée.

Il est plus de onze heures quand cette imposante cérémonie prend fin.

Un mot encore : dans un but inavouable, les organes radicaux avaient répandu le bruit que la basilique menaçait de s'effondrer par suite de vices de construction; avons-nous besoin de dire que c'était là une invention des plus coupables?

Quant aux compagnons anarchistes qui devaient nous faire sauter, ils se sont prudemment abstenus de paraître à Montmartre; nous nous y attendions un peu.

LES CÉRÉMONIES DU SOIR

Paris, 5 juin. — Les cérémonies de cette après midi au Sacré Cœur de Montmartre ont revêtu, par suite de circonstances fortuites, un caractère autrement grandiose que celles de ce matin. Elles ont été une véritable manifestation populaire d'autant plus remarquable et significative qu'elles ont été absolument spontanées. Voici ce qui s'est passé :

Entre la messe et les vêpres le public avait été admis à visiter la basilique et deux saluts ont été célébrés ; mais lorsqu'il s'est agi de faire évacuer les trois nefs, la foule qui les garnissait s'y est énergiquement refusée; et, en présence de son attitude édifiante et recueillie, les prêtres chargés du service d'ordre ont renoncé à faire faire place aux porteurs de cartes. Ces derniers se sont, pendant ce temps, entassés aux portes qui leur sont réservées et qui restent obstinément closes. Quelques murmures de mécontentement se font entendre; un prêtre en surplis se présente alors, expose la situation et la plupart des porteurs de cartes, se retirent.

Parmi eux, M. le duc et Mme la duchesse d'Alençon, le baron de Lareinty, le baron de Mackau, le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche, et la comtesse Hoyos. Ces deux derniers, qui ont tenu bon, aperçoivent, gravissant la butte, la voiture de S. Exc. le Nonce.

— « Monseigneur, faites-nous entrer, dit le comte Hoyos.

— » Ma foi, je ne vous promets rien, répond le le Nonce, tâchez de me suivre. »

On rit, et c'est littéralement sans lâcher le pallium de la nouvelle Eminence que le comte et la comtesse Hoyos arrivent à pénétrer dans l'église.

Cependant la foule croît toujours : bientôt non seulement les chantiers extérieurs de la basilique, mais la rue de la Barre qui court autour, les escaliers qui aboutissent à l'église sont noirs d'une foule compacte et recueillie d'où émergent de nombreux objectifs de photographes.

La terrasse du réservoir municipal de Montmartre a reçu une foule d'invités de ces messieurs les laïcisateurs de l'Hôtel-de-Ville, nous devons reconnaître qu'ils se sont convenablement tenus.

La façade de l'Eglise a été entièrement pavoisée aux couleurs françaises, le monument se dégage plus éclatant encore que ce matin sur un ciel sans nuage tandis que Paris s'écrase embruni au pied de la butte.

Dans l'église toujours aussi modestement illuminée que ce matin, la foule attend en prières l'arrivée du clergé; les mêmes prélats que ce matin entourent le cardinal Richard; mais à Leurs Grandeurs s'est joint, ce soir, Mgr Foulon, cardinal-archevêque de Lyon.

Quant à Son Em. le Cardinal Rotelli il a promis de venir sur le siège réservé au centre du chœur. Les vêpres sont chantées et le R. P. Monsabré va monter en chaire quand le nonce arrive : la nouvelle éminence porte encore la soutane violette et le grand manteau d'archevêque; le seul insigne cardinalice qu'il porte est la calotte rouge.

Le comte Negroni Ablegat qui la lui a apportée assiste à la cérémonie.

Le Père Monsabré a tenu pendant plus de cinq quarts d'heure la nombreuse assistance sous la puissance et l'empire de sa parole. Son discours a été une paraphrase de l'Encyclique du Saint-Père sur la question sociale ; il a montré le blasphème régnant en maître, l'indifférence religieuse gâtant les cœurs, perdant l'esprit. L'éloquent prédicateur a flétri l'école sans Dieu et montré le salut de la Patrie dans la pratique de la Foi, de la Charité, et l'Espérance en la miséricorde de Dieu.

Après ce discours la procession s'est déroulée à l'intérieur de l'Eglise au son des fanfares, des orgues de l'orchestre et aux chants de la maîtrise ; on voulait la faire sortir dans l'enceinte des chantiers, mais il aurait fallu passer sur des milliers de personnes on a du y renoncer.

Mais monseigneur Rotelli qui tient le Saint Sacrement sort de l'église et, s'avançant sur le parvis jusqu'à son extrémité, béni par trois fois en face, à droite, à gauche, la grande ville qui s'étale au dessous de lui : c'est un spectacle inoubliable.

Cette cérémonie, disons-nous, se termine par la consécration solennelle de la France au Sacré-Cœur et l'amende honorable de tous les fidèles au nom de la patrie ! Et en se retirant chacun songeait au vénérable cardinal Guibert, qui, il y a juste seize ans, posait la première pierre de la Basilique et qui n'était pas là aujourd'hui pour consacrer l'achèvement, ou peu s'en fait, de son œuvre.

LA LETTRE DE LÉON XIII

Nous parlons, plus haut, d'une lettre adressée par Léon XIII à Mgr Richard. Voici un extrait. Après avoir rappelé les encouragements donnés par son prédécesseur Pie IX à l'œuvre du vœu national, le Saint-Père ajoute :

« C'est une grande joie pour Nous, cher fils, que de voir s'élever ainsi dans votre pays, en un lieu si célèbre, ce temple votif, monument insigne attestant la foi et la piété de la nation française, dont l'attachement à la religion de ses pères s'est de tous temps affirmé par d'illustres exemples.

» C'est pour Nous une joie qu'au sein du même peuple où rayonnèrent les vertus de la bienheureuse habitante du Ciel, disciple du divin Cœur et propagatrice de sa gloire, cette très pieuse dévotion prenne de nouveaux accroissements et se recommande à la postérité par l'exécution d'une si grande œuvre. Et ce qui augmente encore cette joie, ce sont les fruits de salut que promet une telle œuvre ; c'est la ferme confiance où nous sommes de voir le Christ Notre-Seigneur prendre de pareils adorateurs de son Cœur sous sa divine protection et sa perpétuelle sauvegarde.

» Mais à la vue de ces excellentes dispositions de la nation française en ce qui touche la religion, Nous formons surtout un souhait : c'est que, de même que la pieuse union de tous les fidèles de France s'est merveilleusement signalée en fa sant sortir de terre la masse imposante de ce temple votif, l'union de toutes les volontés s'affirme aussi et se fortifie pour défendre, au sein de la patrie, l'existence et la cause de la religion catholique, qu'imposant silence à ces rivalités de partis dans lesquelles s'amoindrit la force des bons et s'accroît celle des méchants, tous réunissent leurs pensées et leurs efforts pour maintenir l'honneur d'une nation à qui l'illustre vertu de ses aïeux a valu dans l'Eglise une telle dignité et un nom si glorieux. »

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 6 juin.

En fabrique, le calme domine toujours. Le mauvais temps a enrayé la vente des tissus de printemps : aussi les acheteurs, voyant leurs rayons encore encombrés de marchandises, sont peu disposés à demander des réassortiments.

Quelques jours de soleil remettraient sans doute tout d'aplomb et les fabricants verraient enfin arriver les suppléments de commissions.

Dans quelques semaines commencera la grande vente des tissus en vers fourrure ainsi que des satins de Chine,

Les ordres d'exportation s'enlèvent difficilement.

Les affaires, en laines, sont toujours au calme plat : il y a très peu de demandes et, par suite, les prix conservent une tendance faible.

En résumé, situation tendue qui laisse supposer un manque de confiance et qu'a peut-être aggravée encore la grève des rentreurs survenue cette semaine.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LA DATE DES VACANCES

La routine a triomphé une fois de plus hier matin. Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est prononcé sans discussion pour le maintien du *statu quo*, contre l'avancement des vacances au 10 juillet. L'opinion publique, qui s'est manifestée d'une si éclatante façon, l'avis de milliers de professeurs, d'hygiénistes, de pères de famille, l'intérêt des enfants, des études même, on n'a pas tenu compte de rien de tout ça.

On a, *sans discussion*, décidé que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et saint *statu quo*, ennemi de tous les progrès, a résisté au courant déchaîné contre lui.

Voici le projet d'arrêté adopté par le conseil :

« Article 1er. — L'ouverture des grandes vacances dans les lycées et collèges de garçons est fixée au 1er août pour l'année scolaire 1890-91 et les années suivantes. La distribution des prix aura lieu le 31 juillet.

» Art. 2. — La rentrée des classes est fixée chaque année au 1er octobre.

» Si le 1er octobre tombe un dimanche la rentrée s'effectuera le lendemain.

» Art. 3. — Le présent arrêté n'est pas applicable aux lycées et collèges de l'Académie d'Alger. »

Voilà donc une réforme, généralement réclamée ajournée à un an au moins.

La Mélinite

L'affaire suscitée par la publication du livre de M. Turpin : *Comment on a vendu la mélinite*, prend une importance à laquelle on ne s'attendait pas tout d'abord.

Après la double arrestation du capitaine de réserve Triponé et de l'inventeur Turpin, est venue l'arrestation de Feuvrier, dessinateur, et mercredi on annonçait celle de M. Fassier, chef du secrétariat de la manufacture d'armes de Puteaux.

On assure que d'autres arrestations de personnes encore plus en vue ne tarderont pas à avoir lieu.

Il ressort déjà de ces divers incidents que, dans leur ensemble, les accusations lancées par Turpin ne sont pas sans fondement. L'instruction est conduite avec beaucoup de prudence; mais il en transpire assez pour qu'on ne puisse plus douter aujourd'hui de l'existence de la trahison.

Dans quelle mesure existe-t-elle ? On ne sait encore, mais elle existe, et peut-être la soupçonnera-t-on beaucoup plus grave, si l'on s'obstine à vouloir tout nier ou, du moins à peu près tout.

Le public qui tout d'abord avait paru presque rassuré par les notes émanant du ministère de la guerre, est maintenant très ému. On se demande comment une agence de renseignements comme celle de Triponé a pu exister à Paris, être en rapports avec la maison Armstrong, c'est-à-dire avec toutes les puissances nos rivales, et lui livrer des plans du ministère de la guerre, sans que l'on en fût informé. Il faut bien y prendre garde ! Le peuple n'est que trop disposé à mettre l'ignorance sur le compte de la complicité.

J. D.

***

Paris, 5 juin. — L'instruction de l'affaire sur la mélinite est sur le point d'être terminée. Aux yeux des magistrats MM. Turpin et Triponé sont tous les deux coupables au même degré d'avoir livré à la maison Armstrong des dessins d'engins de guerre qui étaient fournis par M. Fesseler.

Il est établi pour M. Athalin que Turpin a eu connaissance des manèges de MM. Triponé et Fesseler, mais M. Turpin proteste qu'il n'a rien communiqué à la maison Armstrong.

Nous avons parlé des articles de la loi de 1886 sur l'espionnage en vertu desquels les inculpés étaient poursuivis. Dans cette même loi, se trouve un article ainsi conçu :

« Article 10. — Sera exempt de la peine qu'il aurait personnellement encourue, le coupable qui, avant la consommation de l'un des délits prévus par la présente loi ou avant toute poursuite commencée en aura donné connaissance aux autorités administratives ou de police judiciaire, ou qui même après les poursuites commencées aura poussé l'arrestation des coupables ou de quelques-uns d'entre eux. »

Or, c'est le cas à la fois de MM. Turpin et Triponé; en effet, M. Turpin a procuré l'arrestation de M. Triponé qui lui-même a procuré l'arrestation de M. Fasseler. On se demande donc s'ils n'échapperont pas ainsi l'un et l'autre à toute pénalité.

Paris, 5 juin. — M. Athalin a encore entendu les quatre inculpés dans l'affaire de la mélinite et plusieurs officiers qui étaient détachés à Puteaux alors que Triponé y avait ses entrées.

Le bruit d'une nouvelle arrestation ne s'est pas confirmé aujourdhui, et il est probable que le juge d'instruction rendra son ordonnance mardi.

Cependant, l'enquête poursuivie à Puteaux a révélé la disparition de pièce d'armement, et le commissaire de police de la localité doit perquisitionner, demain matin, chez un ouvrier soupçonné de les avoir volées.

L'émotion est très vive dans le personnel de la manufacture, qui suit avec anxiété la marche de l'instruction.

LA PRESSE PORNOGRAPHIQUE

M. Jules Simon, dans son *Petit Journal*, que publie le *Temps*, soutient avec beaucoup de raison que les lois existantes suffiraient — si on les appliquait — à empêcher les publications immorales.

L'éminent écrivain commence par déclarer qu'il est toujours partisan de la liberté de la presse :

« J'ai pour cela, dit-il, deux raisons : l'une que je ne veux pas faire de loi dont l'application serait inutile, et l'autre, que je ne veux pas soumettre mon jugement à celui des majorités. C'est bien assez qu'elles soient maîtresses de ma personne.

» Je demande qu'on s'en tienne aux lois existantes, mais je demande en même temps qu'on les applique. On vous a, en Angleterre, de bons gros dommages-intérêts qui rendent le métier d'insulteur difficile. La calomnie est chez nous à trop bon marché; c'est ce qui nous pousse vers le duel et nous poussera, avec le temps, vers la loi de Lynch. Mon système tient en deux mots : liberté entière, répression sévère.

» Voilà une profession de foi pour la presse politique. Je déclare solennellement que je n'entends pas une protection à la presse pornographique.

» Les écrivains qui ont pour unique but de rendre le vice aimable ou familier sont, par définition les ennemis de la morale. Ils sont aussi les ennemis de la presse et de la politique. Il y a des pornographes ailleurs qu'en France, je n'en doute pas; mais si la vertu était bannie du reste de la terre, c'est dans la France républicaine qu'elle devrait se retrouver. La République ne peut être aimable qu'à condition d'être respectable.

» Nos magistrats ne manquent pas de loi protectrices de la morale : on dirait qu'elles leur font peur et qu'ils n'osent pas y toucher. Ils chassent du théâtre certaines immondices par trop répugnantes, et ils les laissent s'étaler dans les livres. Il n'y a ni raison, ni justice à cela. La liberté vent qu'on puisse tout imprimer, mais elle ne veut pas, elle n'a jamais voulu qu'on puisse imprimer des turpitudes impunément.

» On nous dit qu'on peut jeter le livre ou le journal quand il devient inconvenant. Oui, sans doute ; et on peut aussi sortir du théâtre qui se transforme en mauvais lieu. Mais il est bien tard pour jeter le livre, quand on s'aperçoit qu'il est impossible de le garder à la main sans contracter une souillure !

» Songez qu'il peut tomber sous les yeux d'un enfant, d'un jeune fille. Vous, homme fait, vous vous croiriez à juste titre déshonoré si l'on apprenait dans votre monde que vous fréquentez une maison infâme. Et si vous prenez votre plaisir à des lectures infâmes, vous vous prendrez pour un honnête homme ? Vous osez remplir vos devoirs de père de famille ? Vous exigerez que votre femme ait de la pudeur ?

» Un des signes les plus tristes de la diminution morale déjà opérée, c'est que les femmes mêmes ne se refusent pas toutes à l'ignoble plaisir de lire certaines descriptions. Elles cachent le livre, mais elles l'achètent et elles le lisent en secret. On ne me fera jamais regarder comme honnêtes et pures celles qui ont lu tel livre que je pourrais nommer. L'auteur croit se justifier en disant: Ce n'est pas pour elles que j'écris. Il le leur dit en toutes lettres dans sa préface : Ne me lisez pas! Il espère bien qu'elles ne seront que plus empressées de le lire après cet avertissement.

» Arrière toutes ces pourritures ! Si nous n'avons plus de mœurs, ayons au moins quelque souci de notre dignité personnelle ! »

NOUVELLES DU JOUR

Le renouvellement de la Triple-Alliance

Rome, 5 juin. — Ce soir les cercles de Rome sont très animés ; dans les milieux diplomatiques et politiques, le bruit que l'acquiescement de l'Italie au renouvellement de la Triple-Alliance a été signé aujourd'hui, est le thème de toutes les conversations.

Les personnages en général bien informés sembleraient faire supposer, par leur insistance et leurs demi-mots, que ce bruit est fondé et que la signature a été réellement donnée aujourd'hui à Monza.

Paris, 5 juin. — Une dépêche de Rome, que nous recevons à l'instant, confirme que le renouvellement de la triple alliance a été signé aujourd'hui à Monza. (Sous expresses réserves).

La grève des employés de chemins de fer

Paris, 5 juin. — Dans une communication que nous adresse le Syndicat général des mécaniciens, il se déclare opposé à la grève.

Parmi les raisons qu'il donne, nous citerons les suivantes, qu'il soumet à l'appréciation de tous les ouvriers français :

« Les mécaniciens, déclare-t-il, au jour de la mobilisation, sont l'avant-garde; ils ont mission de conduire à la frontière. Ils considèrent cette mission comme un très grand honneur, et veulent en rester dignes ; c'est pourquoi ils ne doivent pas être soupçonnés. »

Un essai de mobilisation dans le port de Brest

Brest, 5 juin. — Un essai de mobilisation aurait lieu le 22 courant dans le port de Brest, avec le personnel des réservistes, des équipages de la flotte, appelés pour 28 jours.

On armera deux gardes-côtes, trois croiseurs et tous les torpilleurs disponibles.

Un général, retour du Tonkin. — La situation au Tonkin

Marseille, 5 juin. — Le *Djemmah*, courrier du Tonkin, est arrivé ce soir, ayant à bord le général Bargey, commandant la première division au Tonkin.

BOURSE DE PARIS
du samedi 6 juin
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 40	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	93 65
95 521/2	3 0/0	.. ..	.. ..	95 47
104 96	3 1/2 0/0 1893	.. ..	.. ..	104 96
93 471/2	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 75
18 56	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 42
488 75	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	487 18
74 60	Extérieure 4 0/0	.. ./..	.. ./..	73 11/16
23 1/2	Hongrois 4 0/0	.. ./..	.. ./..	23 1/2
45 80	Portugais 3 0/0	.. ./..	.. ./..	45 13/16
95 5/12	Consolidés anglais	.. ./..	.. ./..	95 5 16
98 9/16	Russe 1880	.. ./..	.. ./..	98 15/16
	Russe 1889	.. ./..	.. ./..	.. ..
.. ./..	Russe 1890	.. ./..	.. ./..	.. ./..
	Sociétés de crédit			
4450 ..	Banque de France	....	....	4445 ..
462 ..	Banque d'Escompte	....	....	462 ..
793 75	Banque de Paris	....	....	792 ..
1267 50	Crédit Foncier	....	....	1263 ..
385 ..	Crédit Mobilier	....	....	380 ..
785 ..	Crédit Lyonnais	....	....	787 ..
681 25	Banque Ottomane	....	....	683 12
	Chemins de fer			
1888 ..	Nord	....	....	1887 ..
1437 50	Paris-Lyon-Méditer.	....	....	1432 ..
1607 50	Orléans	....	....	....
624 25	Autrichiens	....	....	620 ..
227 50	Lombards	....	....	221 ..
303 75	Nord Espagne	....	....	316 ..
318 75	Saragosse	....	....	315 ..
	Valeurs diverses			
1290 ..	Gaz Parisien	....	....	1296 ..
51 25	Métaux	....	....	55 ..
35 ..	Panama	....	....	35 ..
2707 50	Suez	....	....	2703 ..
	Mines			
573 12	Rio-Tinto	....	....	580 ..
160 38	Tharsis	....	....	161 25
350 ..	de Beers	....	....	338 75

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 6 juin 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 55 ./.	3 0/0	95 55 ./.
98 65 ./.	3 0/0 1891	98 65 ./.
95 55 ./.	3 0/0	95 55 ./.
104 96 ./.	3 1/2 0/0 1893	104 96 ./.

BOURSE DE LILLE
du samedi 6 juin
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	111 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	105 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	410 ..
Lille 1887	...	397 50
Lille 1889 (libérée)	...	480 ..
Lille 1890 (non libérée)	...	430 ..
Armentières 1886	...	500 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	46 50
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	113 50
Département du Nord	107 ..	106 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1225 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	255 ..
Caisse Plateau et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	440 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	...	1205 ..
Gaz Wasemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	663 75
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2375 ..
Union Générale du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	....
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	....
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c., 7)	...	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	....
Delgutte et Cie	...	835 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	...	....
Sinche-Saint-Vaast	...	3800 ..
Denain et Anzin	...	273 50
Obligations Nord	...	....
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	....
Union foncière du Nord (oblig. hypot. 500)	...	....
Gaz Wasemmes (1 à 2.000) remb. à 200 fr.	...	440 ..
Chemins de fer économiques du Nord	...	500 ..

CHARBONNAGES

	Actions	Cours précédents
Aniche (Nord) le 12e	...	17300 ..
Anzin 100e de denier	5000	5015 ..
Béthune 1881	...	605 ..
Béthune 1877	...	140 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	1463 75
Bully-Grenay le 6e	3370	3370 ..
Carvin	...	1190 ..
Courrières (10e)	...	474 50
Campagnac	...	465 ..
Crespin	375	370 ..
Douchy	...	4275 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	...	225 ..
Dourges	4275	9957 50
Escarpelle (Nord)	...	3820 ..
Epinac	...	450 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	830 ..
Lens	...	26175 ..
Liévin	...	9910 ..
Ostricourt	685	690 ..
Meurchin	...	1910 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	...	35000 ..
Drocourt	...	2980 ..
Sincey-le-Bourray	...	15 ..
Thivencelles, Fre sines-Midi	...	208 75
Vicoigne et Nœux	...	21500 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

A propos de la quadruple alliance

Berlin, 6 juin. — La *Gazette nationale* confirme comme imminent le renouvellement de la triple alliance, en admettant que ce ne soit déjà chose faite.

— Des informations de source sûre, confirmant celles que je vous ai précédemment données, me permettent de vous affirmer que l'Italie a donné son acquiescement au renouvellement du traité de la triple alliance pour une durée de cinq ans. Les ratifications doivent avoir eu lieu hier ou aujourd'hui, à Rome.

Bruxelles, 6 juin. — Le *Nord*, organe de la chancellerie russe, parlant de la lettre Millevoye-Labouchère, dit qu'elle confirme ce qu'on pouvait déjà pressentir de l'accession plus ou moins directe, plus ou moins complète du cabinet Salisbury à la triple alliance ; on ne doit pas s'en étonner : la politique du Cabinet de Londres a une orientation essentiellement anti-française; la cause de tout, c'est que la France, armée de son droit, lui barre le chemin en Egypte.

Couloirs de la Chambre

Paris, 6 juin. — MM. Develle et Rouvier ont été entendus par la Commission du budget.

Sur la loi des sucres, le Gouvernement demande la reprise de l'article 5 de l'ancien projet attribuant 15 0/0 de déchets, à titre provisoire, pour la campagne en cours aux fabricants, mais il repousse, comme inapplicable, la disposition par laquelle les fabricants seront tenus de faire bénéficier les cultivateurs de ce déchet.

Conseil des ministres

Paris, 6 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. M. Fallières, garde des sceaux, a informé le Conseil que l'instruction ouverte au sujet de l'affaire Turpin doit être close aujourd'hui. Les quatre personnes actuellement arrêtées, MM. Turpin, Triponé, Fesseler et Feuvrier sont seules impliquées dans les poursuites.

M. Constans a soumis à la signature de M. Carnot deux projets de loi : le premier relatif à l'organisation des Conseils de préfecture ; le second portant création d'une caisse de retraite pour les travailleurs.

Le mouvement sous-préfectoral est ajourné à la semaine prochaine.

Le tsar en France

Paris, 6 juin. — On affirme de source autorisée qu'il est question à l'Elysée, depuis quarante-huit heures à peine, d'un très prochain voyage que l'empereur de Russie se propose de faire à Paris vers la fin du mois d'août ou au commencement de septembre prochain.

Cette question d'un voyage du tsar à Paris est encore tenue très secrète.

La grâce de M. Henri Rochefort

De la *Presse* :

« Un député, qui sortait hier matin d'une entrevue avec un très haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, a fait part à l'un de ses amis de l'intention dans laquelle était le gouvernement de faire remise de la peine prononc